



Résumé du conseil de la MRC du Fjord-du-Saguenay

**Résumé de la séance du conseil du 14 janvier 2020
qui s'est tenue à l'édifice municipal de Saint-Honoré**

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

- Les règlements suivants ont été jugés conformes aux orientations et aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC du Fjord-du-Saguenay et aux dispositions de son document complémentaire :
 - Règlement 292-2019 de la Municipalité de Sainte-Rose-du-Nord ayant pour objet de modifier le règlement sur les usages conditionnels 260-2015 pour y ajouter diverses composantes concernant les prêt-à-camper
 - Règlement 800 de la Ville de Saint-Honoré modifiant les marges des bâtiments et équipements d'usage public, communautaire et de récréation, sports et loisirs
 - Règlement 801 de la Ville de Saint-Honoré modifiant l'article 3.14 du règlement de construction de manière à permettre l'installation de fenêtres en façade dans la fondation
- Avis de motion est donné à l'effet qu'un règlement modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC sera adopté à une prochaine séance permettant certains commerces dans l'affectation agroforestière.
- Le conseil adopte le règlement 19-404 modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC du Fjord-du-Saguenay et ayant pour objet de mettre en œuvre une décision rendue par la CPTAQ (dossier 421173) qui ordonne l'exclusion d'une partie des lots 5 774 615 et 5 774 633 ainsi qu'aux lots 5 774 621, 5 774 622, 5 774 625 et 5 774 628 dans la municipalité de Saint-Ambroise.
- Les élus adoptent le dépôt des bilans 2017 et 2018 de l'Entente de développement culturel réalisés par le Service d'aménagement du territoire et rédigés par l'agente en développement culturel et aux nouveaux arrivants de la MRC du Fjord-du-Saguenay.
- Une demande sera faite au ministre de la Famille afin d'accorder à la MRC du Fjord-du-Saguenay dans le cadre du Programme de soutien à la démarche Municipalité amie des aînés (MADA) un délai s'échelonnant jusqu'au 30 septembre 2020, ce délai étant requis pour respecter l'accomplissement des obligations et des engagements prévus à la convention d'aide financière.
- Le conseil accepte l'offre de service d'Alizés Communication au montant de 15 550 \$ pour la stratégie de communication en lien avec l'attraction de nouveaux arrivants issus de l'immigration.

SÉCURITÉ INCENDIE

- Le conseil accepte l'Entente intermunicipale d'entraide en mesures d'urgence (sécurité civile).

TERRES PUBLIQUES INTRAMUNICIPALES (TPI)

- Le personnel de la MRC est mandaté afin de faire une évaluation précise de l'état des peuplements forestiers affectés par la tordeuse des bourgeons de l'épinette (TBE) sur les terres publiques intramunicipales (TPI) et de préparer un ou des plans spéciaux de récupération des bois, le cas échéant.
- Le personnel de la MRC est mandaté afin d'enclencher un processus de planification forestière pour l'année 2020-2021.
- Le conseil adopte le document Appel de projets dans le cadre du fonds de mise en valeur des terres publiques intramunicipales pour l'année 2020. Une enveloppe de 100 000 \$ sera disponible pour la réalisation de projets pour 2020.

TERRITOIRES NON ORGANISÉS (TNO)

- Le conseil octroie à la compagnie de location Évasion Sport D.R. le contrat de location de deux (2) motoneiges et de deux (2) habits de motoneige pour la réalisation des travaux d'inspection sur les territoires non organisés (TNO) de la MRC du Fjord-du-Saguenay, lesquels seront effectués par le personnel du département de la gestion du territoire public (gestion foncière, permis et évaluation), pour la saison hivernale 2020, pour une période de 24 jours pour un montant total de 11 037,60 \$ incluant les taxes, avec une possibilité de prolongation jusqu'à concurrence de 27 jours.
- Le conseil octroie à la compagnie de location Sauvageau le contrat de location d'un camion cube de 16 pieds pour le transport de deux (2) motoneiges pour la réalisation des travaux d'inspection sur les territoires non organisés (TNO) de la MRC du Fjord-du-Saguenay, lesquels seront effectués par le personnel du département de la gestion du territoire public (gestion foncière, permis et évaluation), pour la saison hivernale 2020, pour une période de 24 jours pour un montant total de 3 287,37 \$ incluant les taxes, avec une possibilité de prolongation jusqu'à concurrence de 27 jours.
- Une aide financière de 8 000 \$ est octroyée à l'Association des lacs Maria-Chapdelaine, Vieux-Camp et Vanel pour permettre l'entretien de la route L-200 entre les km 40 et 83 durant l'hiver 2020-2021.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

- Le conseil accepte intégralement le projet d'avenant 2019-1 au contrat de prêt FLI proposé par le gouvernement du Québec dans une lettre datée du 16 décembre 2019.
- L'ensemble des recommandations du comité d'investissement en développement économique (CIDE) de la MRC qui ont été proposées lors de la réunion du 17 décembre 2019 est entériné et les sommes nécessaires à l'octroi des subventions seront prises à même le budget 2019 du Service de développement économique.

- Les projets suivants sont acceptés dans le cadre de la Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie :

| Municipalité | Organisme | Projet | Aide recommandée |
|---------------------|---|-------------------------------|------------------|
| Ferland-et-Boilleau | Municipalité de Ferland-et-Boilleau | Panneau d'affichage numérique | 10 000 \$ |
| | Municipalité de Ferland-et-Boilleau | Semaine de relâche | 4 600 \$ |
| | Municipalité de Ferland-et-Boilleau | Distille ton sapin | 1 400 \$ |
| | Municipalité de Ferland-et-Boilleau | Alimentation électrique | 6 689 \$ |
| | Municipalité de Ferland-et-Boilleau | Noël au village | 2509,62 \$ |
| L'Anse-Saint-Jean | Société de développement de L'Anse-Saint-Jean | Salon des bâtisseurs | 5 000 \$ |
| Larouche | Municipalité de Larouche | Animation du milieu | 20 000 \$ |
| Total | | | 50 198,62 \$ |

- Les élus acceptent la politique modifiée ainsi que les budgets alloués à chaque catégorie de commandites, de dons ou d'achat de billets pour 2020 soient les suivants : Dons et commandites : 107 000 \$. Enveloppe municipale: 26 000 \$ (2 000 \$ / municipalité). Achat de billets : 7 500 \$. Évènement exceptionnel : anniversaire d'une municipalité : 4,5 % des dépenses des activités pour un montant maximal de 10 000 \$.
- Le conseil accepte le projet suivant présenté dans le cadre de la Politique de dons et de commandites / commandite d'envergure, conformément à la recommandation du comité administratif de la MRC du Fjord-du-Saguenay:

| Organisme | Demande | Aide recommandée |
|---|----------------------------------|----------------------------------|
| Société de développement de L'Anse-Saint-Jean | 40 000 \$ + présidence d'honneur | 30 000 \$ + présidence d'honneur |

- Les quatre projets suivants sont acceptés dans le cadre du Programme d'aide au développement du transport collectif-Volet II du ministère des Transports du Québec, conditionnellement à l'acceptation par le ministère des Transports du plan de développement soumis par la MRC du Fjord-du-Saguenay et que les sommes disponibles pour le transport collectif soient suffisantes :

| Organisme | Aide accordée |
|--------------------------------|-------------------|
| Saint-Fulgence | 16 713 \$ |
| Saint-Ambroise | 30 074 \$ |
| Saint-Honoré | 81 331 \$ |
| Transport adapté du Fjord inc. | 68 600 \$ |
| Total | 196 718 \$ |

DEMANDES D'APPUI

- Une demande sera faite au gouvernement d'entendre le message des municipalités du Québec et de s'engager dans une démarche commune avec celles-ci pour trouver une solution durable au problème de la fiscalité agricole.
- Le conseil appuie le mouvement Je crois en ma région visant à soutenir l'implantation des grands projets dans le respect des lois et des règlements en vigueur au Québec et au Canada.